

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

INVITATION

SAMEDI 26 OCTOBRE 2013

Baden

Aula de l'école professionnelle

Début: 10h00

Important : les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier principal une carte de délégué-e, qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Nous rappelons à chacune et à chacun qu'il ne sera pas possible - sauf cas de force majeure - de procéder au remplacement d'une carte de délégué-e malheureusement perdue ou oubliée.

Pour vos propositions, merci de vous reporter aux indications fournies en page 5 de ce cahier.

DATES 2014

Samedi, 29 mars 2014: Assemblée des délégué-e-s

Samedi, 28 juin 2014: Congrès

Samedi, 25 octobre 2014: Assemblée des délégué-e-s

Chères et Chers camarades,

Le 7 septembre, nous avons fêté le 125^{ème} anniversaire du PS avec plus de 3'000 membres et sympathisant-e-s de notre Parti. Les rencontres entre générations, entre ami-e-s de toute la Suisse, les discours combatifs, les multiples surprises, les mets savoureux, la musique et les danses ont fait de cette fête un rassemblement bigarré, paisible et joyeux. Nous avons passé en revue notre histoire mouvementée, et en sommes ressortis plutôt fiers car, si la Suisse moderne est aujourd'hui ce qu'elle est, c'est grâce aux revendications de la Grève générale de 1918 - grâce à nos revendications ! Des acquis essentiels comme l'AVS, l'élection au système proportionnel ou le droit de vote des femmes sont le fruit des luttes de nos prédécesseurs, femmes et hommes. Mais nous ne serions pas le PS si nous nous contentions de resasser les succès du passé ou de passer du bon temps ensemble : notre travail politique se poursuit dès à présent, car il y a encore du pain sur la planche !

Dans un pays aussi riche que la Suisse, il est inacceptable que plus de 450'000 personnes gagnent moins que 4'000 francs par mois. Il est inadmissible que les primes d'assurance maladie et les loyers ne cessent d'augmenter alors que les salaires modestes ou moyens ont stagné, voire même baissé ces dix dernières années. Il n'est pas tolérable que les familles aient de plus en plus de mal à trouver un logement abordable. Il est urgent de trouver des solutions à ces problèmes.

Pour cette raison, l'Assemblée des délégué-e-s du 26 octobre aura, pour thème principal, le renforcement des mesures d'accompagnement.

Les mesures d'accompagnement - qui s'imposent désormais également dans les domaines du logement et de la formation - sont indispensables pour que la libre circulation des personnes profite à tous et pas uniquement à une poignée d'entreprises. Le PS est là pour que chacun-e puisse bénéficier de la libre circulation des personnes, et nous nous réjouissons de cette discussion !

Nous aurons également le plaisir d'entendre le conseiller fédéral Alain Berset et notre président, Christian Levrat. Cette assemblée sera par ailleurs la dernière de notre ancien président Hans-Jürg Fehr. Nous sommes tristes de le voir partir à la retraite, mais le remercions chaleureusement pour son engagement.

A bientôt à Baden !

Avec nos sautations solidaires,

 et 

Flavia et Leyla

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DU SAMEDI 29 JUIN 2013 A FRIBOURG

Durée : 10h00 – 15h30

10h00 1. Ouverture

Mots de bienvenue d'Andrea Arezina, présidente du PS Baden et d'Urs Hofmann, conseiller d'Etat (AG)

2. Communications

3. Discours de Christian Levrat, conseiller aux États, président du PS Suisse

4. Hans-Jürg Fehr : ce n'est qu'un au revoir

5. Débat sur la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement +; adoption d'un papier de position

6. Discours du conseiller fédéral Alain Berset

7. Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 24 novembre 2013

- Initiative populaire du 12.07.2011, « **Initiative pour les familles**: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants »;
- Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (**Loi sur la vignette autoroutière**, LVA)

En outre:

Recommandations de vote pour les votations fédérales du 9 février 2014, entre autres :

- Initiative populaire de l'UDC, « **Contre l'immigration de masse** »

8. 125 ans du PS Suisse – Impressions

9. Résolutions, propositions et élections

15h30 10. Clôture/Apéro

INDICATIONS PRATIQUES

Documents de l'AD

1. Un cahier principal avec l'ordre du jour
2. Carte de délégué-e

Carte de délégué-e-s

Les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier principal une carte de délégué-e qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Nous rappelons qu'il ne sera pas possible de procéder au remplacement d'une carte de délégué-e malheureusement perdue ou oubliée, sauf **cas de force majeure** !

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **mercredi 9 octobre 2013 à 18h00**. Elles seront traduites et mises en ligne sur notre site Internet et présentées à l'AD dans un cahier complémentaire.

Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à : **Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Spitalgasse 34, case postale 7876, 3001 Berne**, Fax : 031 329 69 70, Courriel : ad@pssuisse.ch
Renseignements téléphoniques : Miriam Dürr, 031 329 69 79

Recommandations du Comité directeur

Les recommandations et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmises au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : <http://www.pssuisse.ch/ad> **dès le mardi 22 octobre 2013, à 17h00**. Ils seront également inclus au cahier remis sur place à l'ouverture de l'Assemblée des délégué-e-s.

Demande de prise de parole et propositions

Des coupons pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 29 juin 2013 à Fribourg peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad **dès le mardi 22 octobre 2013, à 17h00**.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition

Transports publics

Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers Baden à l'adresse <http://www.cff.ch> ou, par téléphone, auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

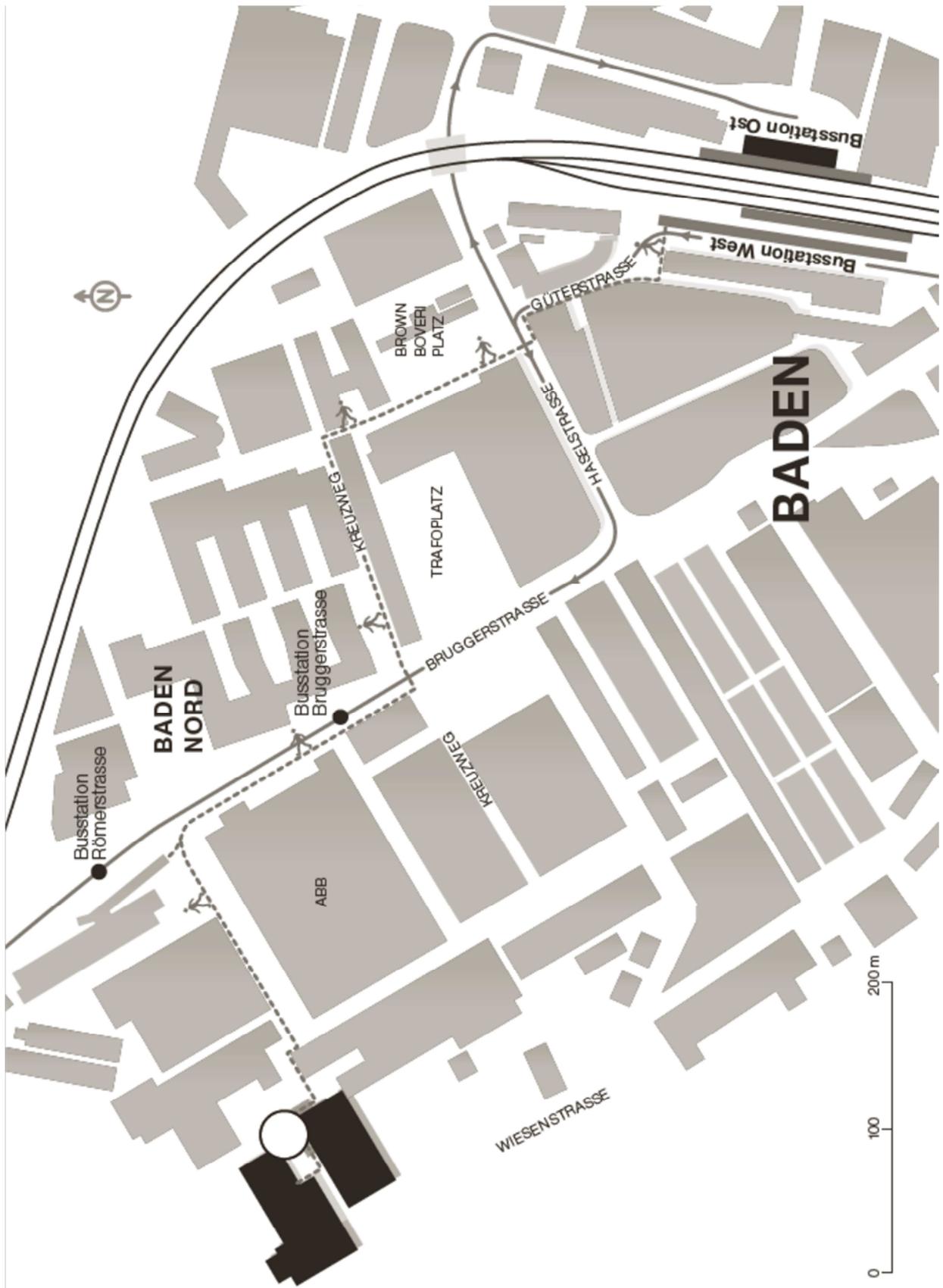
Site de l'Assemblée

L'école professionnelle de Baden se situe à la **Wiesenstrasse 32, 5400 Baden**. L'AD se tiendra dans le bâtiment « **BBB Martinsberg** ».

Plan d'accès

Depuis la gare CFF de Baden, on accède au site de l'AD en **10 minutes à pied. Merci de prendre la sortie ouest de la gare.**

Les lignes de bus **N°1 (direction « Gebenstorf ») et 4 (direction « Ruschebach »)** vous y amènent en deux minutes pour peu que vous descendiez à l'arrêt « **Bruggerstrasse** »



POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: DÉBAT SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT +

Répartir équitablement les fruits de la croissance - La libre circulation des personnes passe par le renforcement des mesures d'accompagnement

I. Libre circulation des personnes: un succès grâce aux mesures d'accompagnement

La libre circulation des personnes confère, en premier lieu, une liberté de choix aux salarié-e-s. Toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses, de l'UE et des états membres de l'AELE peuvent ainsi choisir leur place de travail dans toute l'Europe. A la condition toutefois que la confirmation de l'emploi qui les attend puisse déboucher sur l'octroi d'un titre de séjour. La libre circulation des personnes permet également la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels et la coordination des différents systèmes sociaux nationaux.

En tant que telle, la libre circulation des personnes ne garantit pas que chacun-e puisse profiter de ses avantages plutôt qu'une petite poignée de privilégié-e-s. Pour le PS, comme chaque ouverture de la Suisse au monde, la libre circulation des personnes implique des réformes internes à même de protéger nos acquis sociaux dans de nouvelles perspectives. Le PS et les syndicats s'engagent de concert sur ce dossier: la libre circulation, d'accord. Pour autant que, dans notre pays, les salaires et les conditions de travail suisses s'appliquent sans exception. C'est un préalable essentiel pour que la protection des salaires et des assurances sociales soient maintenue in situ, même si cela ne devait pas se révéler possible in globo.

Lors de Congrès du PS Suisse, en 2012 à Lugano, le parti a développé ce concept dans le cadre de son papier de position sur la migration. Les discussions intensives menées dans les milliers de sections socialistes se sont soldées par quelque 900 propositions d'amendement, toutes traitées lors de débats qui ont nécessité deux lectures. Pour en conclure que les mesures d'accompagnement devaient s'étendre du marché du travail à celui du logement comme à la formation, aux infrastructures ainsi qu'à la promotion économique. Seul le modèle « Libre circulation des personnes et mesures d'accompagnement + » permet de répartir équitablement les fruits de la croissance.

Le modèle de gestion « Libre circulation des personnes et mesures d'accompagnement + »:

- intègre de façon idéale des valeurs socialistes essentielles, comme les libertés individuelles et collectives, la justice sociale et la solidarité ;
- allie les avantages d'une politique très favorable à l'économie et le maintien des libertés individuelles, tout en satisfaisant aux exigences en matière de justice sociale et de limitation de la croissance ;
- introduit des mesures d'accompagnement globales, à la fois régionales et sectorielles, limitant les risques sur le marché du travail, du logement et dans la formation, tout en supprimant les incitations fiscales négatives ;
- élève le niveau de vie de toutes les personnes habitant en Suisse plutôt que de recourir aveuglément à de la main d'œuvre étrangère.

Pour de nombreux employeurs - privés ou publics - il est plus attractif, sans efforts majeurs, d'engager de la main d'œuvre à l'étranger plutôt que de permettre aux forces de travail déjà présentes en Suisse de pousser les portes du marché de l'emploi. En Suisse, l'immigration découle de la demande récurrente de nouvelles forces de travail: à cause du dumping fiscal, de nombreuses entreprises sont incitées à recourir à l'importation de main d'œuvre; plutôt que de former des médecins et de favoriser des carrières longues dans le domaine de la santé par le biais de salaires attractifs et de bonnes conditions de travail, il est incontestablement plus simple de recruter du personnel médical à l'étranger. Il en va de même dans bon nombre d'autres secteurs. Par ailleurs, les difficultés - en Suisse - à concilier vie familiale et professionnelle écartent toujours trop de personnes du marché du travail, à commencer par les femmes.

Ce n'est pas sa dépendance à l'égard de ses exportations, ni son manque de ressources naturelles qui distinguent la politique économique de la Suisse de celle des autres pays européens. Pas plus que l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes qu'ils connaissent aussi. La particularité de la Suisse réside dans sa politique de promotion économique basée sur des dépenses publiques et une imposition minimale des entreprises. Une politique qui s'apparente à celle que mènent des pays en voie de développement : seuls les pays structurellement faibles - d'Europe de l'Est, par exemple - taxent aussi faiblement les bénéficiaires des entreprises que la Suisse.

II. Défis actuels et domaines d'intervention

Le problème, c'est que seules les entreprises profitent de la libre circulation des personnes et non l'ensemble de la population. Ainsi, malgré la croissance économique de ces dernières années, le bien-être d'une grande majorité ne s'est que relativement peu amélioré. Telle une loupe, l'immigration met en évidence les problèmes qui requièrent, de longue date, des réformes toujours en souffrance. La pression politique qui s'en est suivie a permis - dans les

domaines de l'aménagement du territoire et de la politique en matière de transports, par exemple - de trouver des solutions cohérentes à l'image de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ou du projet FAIF.

1. Persistance du dumping salarial: depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, la Confédération clame qu'un emploi ne peut s'effectuer qu'aux conditions de travail et salariales helvétiques. Il n'en demeure pas moins que les cantons appliquent les mesures d'accompagnement à leur propre rythme, souvent insuffisant. Tout particulièrement dans les secteurs qui ne bénéficient pas de conventions collectives de travail et qui se retrouvent confrontés à un dumping salarial persistant. C'est notamment le cas dans les régions frontalières comme le Tessin, Genève et l'Arc jurassien. Il convient notamment d'agir, en priorité, en faveur des femmes. Trois quarts de salaires souffrant de dumping concernent des travailleuses.

2. Des loyers hors de prix dans les foyers de croissance: les excès d'une promotion économique mal menée sont particulièrement évidents dans la région de Zurich, les cantons à faible fiscalité du centre de la Suisse et l'arc lémanique. Les loyers n'y sont pratiquement plus abordables pour les gens qui y résident et nécessitent l'introduction de mesures d'accompagnement spécifiques.

3. Un effort insuffisant à l'égard des ressources internes:

- Des entraves incompréhensibles: le numerus clausus en médecine n'est qu'un exemple. Des jeunes, volontaires et compétents, sont artificiellement exclus de tout accès aux études. On préfère, au contraire, recruter des médecins formés à l'étranger. Bon nombre de femmes et d'hommes ne peuvent travailler selon leurs vœux. C'est un potentiel inutilisé, en grande partie en raison de la difficulté à concilier vie familiale et professionnelle. Cela doit changer.
- Les migrants-e-s résidant en Suisse trouvent rarement une nouvelle place s'ils perdent celle qu'ils occupent. Plusieurs études démontrent que l'immigration récente pénalise souvent des migrant-e-s déjà établi-e-s, mais insuffisamment qualifié-e-s. Souvent discriminé-e-s, ils ratent le coche. Des personnes plus âgées qui, en fonction de la réduction de leur pension, souhaitent poursuivre leur activité ne le peuvent pas non plus. D'autres encore sont contraints de quitter le marché du travail. Il serait bien plus social d'offrir les places à disposition à ces derniers plutôt que d'engager de nouveaux spécialistes en provenance de l'étranger.

4. Promotion économique agressive: depuis la fin des années 90, la Suisse poursuit une politique d'imposition des entreprises qui s'apparente à celle des pays en développement. Pour attirer les sociétés très mobiles, leur charge fiscale a été considérablement allégée. Au détriment des PME moins mobiles, des salarié-e-s et des consommateur-trice-s qui - en comparaison -

sont toujours plus imposé-e-s. Cette politique, en particulier dans les foyers de croissance, implique forcément une immigration plus importante. Et conduit ces régions à la surchauffe: mitage du territoire, flambée des prix de l'immobilier, surcharge des infrastructures. Pour le PS, il faut absolument empêcher le recours à de telles méthodes fiscales agressives pour attirer de nouvelles entreprises.

III. Revendications pour la poursuite de la libre circulation des personnes

En fonction de ces quatre défis majeurs, le PS a défini - dans le cadre du papier de position sur la migration adopté à Lugano - les réponses appropriées:

a. Mesures d'accompagnement + pour le marché du travail - des salaires plus élevés et plus sûrs

Le PS exige des mesures qui permettent à tous les habitant-e-s de la Suisse de profiter de la croissance économique.

1. Seule l'introduction de salaires minimums empêche le dumping salarial

En comparaison internationale, le marché suisse du travail se caractérise par une protection plutôt faible des travailleuses et des travailleurs. Contrairement à bon nombre de pays de l'OCDE, elle ne dispose pas d'un salaire minimum légal. Avec, pour conséquence, des difficultés, en particulier dans les secteurs n'étant pas au bénéfice de conventions collectives de travail (CCT) : plus de 430'000 employé-e-s touchent moins de 4'000 francs par mois. S'agissant du marché de l'emploi, l'ouverture des frontières ne peut fonctionner qu'avec des conditions-cadre équitables : celles-ci comprennent la simplification et l'obligation de conclure une CCT, l'introduction précoce de salaires minimums par le biais de contrats-type de travail cantonaux et nationaux ou l'introduction de planchers légaux.

2. Des mesures spécifiques pour les régions frontalières

Il faut absolument éviter qu'à qualification égale, on continue de moins payer la main d'œuvre frontalière que la main d'œuvre indigène. Dans le Jura, à Genève ou au Tessin, par exemple, cela place l'ensemble de la structure des salaires sous pression. Des mesures spécifiques et plus facilement applicables doivent donc être introduites pour assurer des contrôles plus stricts et augmenter les compétences des commissions tripartites.

b. Mesures d'accompagnement + pour le marché du logement - des loyers abordables pour tous

3. Des loyers en fonction des coûts et non du marché

La Confédération doit agir dans l'intérêt de la collectivité en mettant plus de moyens à disposition de la construction de logements d'utilité publique. Les coopératives d'habitation et les fondations d'intérêt général présentent la garantie de loyers corrects.

4. Protéger les locataires grâce à plus de transparence

Les augmentations de loyers suite au changement de propriétaire doivent être interdites. Il faut faciliter la contestation du loyer initial en prévoyant un formulaire ad hoc afin d'éviter les résiliations à seule fin d'augmenter le rendement immobilier ou de procéder à des rénovations hors de proportion avec l'état de l'immeuble, voire visant à un changement de standing. Une résiliation ne doit être possible que lorsqu'il y a un motif justifié.

5. Des zones réservées aux logements à prix abordable:

Dans les villes et les agglomérations victimes d'une grave pénurie de logements et de fortes hausses de loyers, il faut délimiter des zones d'habitation où l'on fixe un taux minimal de surfaces habitables à loyer modéré. L'objectif est de pouvoir offrir suffisamment de logements abordables aux familles à revenu modeste et moyen.

c. Mesures d'accompagnement + pour une offensive en matière de formation – investir dans le potentiel à disposition

6. Initiative en faveur des spécialistes et intégration au marché du travail

Il n'est ni solidaire, ni durable de satisfaire la demande de main d'œuvre qualifiée en recourant à des spécialistes formés à l'étranger. La Suisse doit enfin prendre ses responsabilités et former suffisamment de ses propres spécialistes. Au-delà des professions techniques et liées aux sciences naturelles, cela vaut en particulier pour le secteur de la santé. L'économie nationale ne peut pas se permettre de dépendre, sur le long terme, de l'importation de spécialistes. Pour l'éviter, il n'y a pas d'autre moyen que de garantir - à tous les échelons de la formation - l'égalité des chances et la possibilité d'une formation de qualité supérieure. Cela comprend notamment la promotion des professions dans les domaines mathématiques, informatiques, techniques et en sciences naturelles, en particulier pour les jeunes filles afin de les inciter à combler les lacunes existantes. Il convient d'augmenter le nombre de places de formation dans les domaines qui connaissent une pénurie et où la conciliation entre vie familiale et professionnelle doit être améliorée. Il faut aussi améliorer l'intégration au marché de l'emploi des migrant-e-s vivant en Suisse ainsi que des seniors.

IV. Conclusion

Jusqu'ici, la libre circulation des personnes s'est révélée un succès, notamment grâce aux mesures d'accompagnement en faveur desquelles le PS comme les syndicats ont fait pression pour protéger les salaires et les conditions de travail helvétiques. Pour que ce succès se poursuive, et que les fruits de la croissance puissent être équitablement partagés, le PS exige un renforcement des mesures d'accompagnement et une adaptation à la réalité (voir les revendications qui figurent au chap. III).

Dans le cas où ces revendications ne seraient pas prises en compte, le PS ne soutiendra pas une nouvelle extension de la libre circulation des personnes, en particulier à l'égard de la Croatie.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATION DE VOTE POUR LE 24 NOVEMBRE 2013

I. Initiative familiale de l'UDC: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants

Contexte

L'initiative populaire de l'UDC « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants » demande que la Constitution fédérale soit modifiée comme suit (art. 129 al. 4):

« Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants doivent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers. »

Cette initiative constitue une réaction à la révision de l'imposition de la famille, qui, depuis début 2011, prévoit une déduction pour enfant de 251 francs et une déduction d'un montant maximal de 10'100 francs lorsque leur garde est confiée à des tiers. Ces possibilités d'allègement fiscal ont été aménagées pour remédier à la double pénalisation des familles qui confient la garde de leurs enfants à l'extérieur : d'une part, les frais de la garde extrafamiliale et d'autre part, le fardeau fiscal plus élevé en raison d'une activité professionnelle plus conséquente.

L'UDC affirme que cette possibilité de déduction constitue une discrimination fiscale des parents qui renoncent à une activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants. Elle demande donc, par voie d'initiative, une « prime au foyer », soit une incitation fiscale pour les parents qui choisissent de garder les enfants au sein du cercle familial et renoncent ainsi à une activité professionnelle.

Cette initiative a été déposée le 12 juillet 2011 avec 113'011 signatures valables. Le Conseil fédéral, dans son message, a recommandé son rejet. Le 21 juin 2013, le Conseil national, lors de son vote final, a rejeté le texte à 110 voix contre 71 (rejet unanime du Groupe socialiste). Le Conseil des Etats lui a emboîté le pas et a refusé l'initiative à 26 voix contre 17 et deux abstentions.

Appréciation de l'initiative

Si, au premier abord, cette initiative peut sembler séduisante, elle constitue, en réalité, un grossier marché de dupes.

- Ce qui, à première vue, ressemble à un soutien fiscal aux familles, constitue en fait une réduction d'impôts pour les familles aux revenus élevés. Depuis la dernière révision de l'imposition des familles, près de la moitié d'entre elles ne sont plus soumises à l'impôt fédéral direct, et 60% paient tout au plus 600 francs. Cette mesure profite donc aux familles ayant un revenu bien supérieur à la moyenne et qui ont opté pour une répartition traditionnelle des rôles (une personne, presque toujours l'homme, travaille à 100%).
- Offrir une « prime au foyer » constitue une incitation économique tout à fait contreproductive et un moyen d'asseoir, par le biais de la politique fiscale, le modèle de la famille traditionnelle où seul l'un des deux parents travaille. D'un point de vue économique, il est beaucoup plus intéressant que les deux parents conservent une activité professionnelle et que les jeunes femmes ne se cantonnent pas à leur rôle de mère. Face à la réalité du taux de séparations et de divorces qui atteint 50%, une absence de plusieurs années du marché du travail constitue un risque majeur de précarité.
- Cette initiative, telle qu'elle est formulée dans la modification de la Constitution, n'est pas directement applicable. Elle nécessitera une loi d'application. Le texte ne précise cependant nulle part le montant de la déduction fiscale accordée pour la garde des enfants au foyer : les coûts ne sont en effet pas quantifiables et l'initiative se contente de revendiquer la suppression d'une prétendue discrimination. Appliquée telle qu'elle est formulée par ses auteurs, cette initiative se traduirait par le simple ajout d'une déduction fiscale générale pour les enfants, indépendamment du mode de garde choisi. Les conséquences financières en seraient considérables : une perte fiscale de 1,4 milliard de francs pour la Confédération, les cantons et les communes, dans le seul but d'alléger la charge fiscale des revenus les plus élevés !
- Accorder une déduction fiscale aux familles qui gardent leurs enfants au foyer va à l'encontre des principes fiscaux de base : une personne qui n'exerce pas d'activité rémunérée ne saurait faire valoir de déduction fiscale. Une déduction fiscale pour les frais de garde d'enfants confiés à des tiers n'est donc possible que lorsque le

revenu de l'activité lucrative dépend directement de ces frais. En effet, pour pouvoir exercer une activité professionnelle, les parents doivent faire garder leurs enfants. Accorder des allègements fiscaux aux parents qui assurent eux-mêmes la garde de leurs enfants constitue donc une violation des principes de l'égalité de traitement et de l'imposition selon la capacité économique.

Conclusion et recommandation

Comme le titre l'annonce lui-même, cette initiative n'a pas pour objectif de favoriser le bien-être des enfants, mais de privilégier un modèle familial traditionnel. L'allègement fiscal ne bénéficierait qu'aux revenus élevés, tandis que le financement de cette mesure reviendrait à la collectivité. Aider les familles, c'est revendiquer des conditions de travail permettant d'élever des enfants et proposer des possibilités de garde professionnelle. C'est exactement ce à quoi les auteurs de l'initiative s'opposent dès qu'ils en ont l'occasion. Cette initiative montre clairement que l'UDC ne poursuit globalement que deux objectifs, obtenir des réductions fiscales pour les revenus élevés et asseoir un modèle dépassé et contestable tant sur le plan social qu'économique : la famille traditionnelle à un seul salaire.

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur invite l'Assemblée des délégué-es **à rejeter** le texte « Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants » et **ainsi à recommander le NON lors de la votation populaire.**

II. Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA) (Référendum contre la vignette autoroutière)

La prise de position du Comité directeur sera intégrée au cahier remis sur place lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 26 octobre à Baden et publiée dès le mardi 22 octobre 2013, dès 17h00 sur le site Internet du PS Suisse.

III. Initiative populaire « Contre l'immigration de masse »

Contexte

L'initiative populaire de l'UDC « Contre l'immigration de masse » exige que la Constitution fédérale soit modifiée comme suit (art. 121/121a):

- *La Suisse **gère l'immigration** des étrangers de manière autonome.*
- *Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par **des plafonds et des contingents annuels**. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus. Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.*
- *Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale ; ils doivent inclure les frontaliers. Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.*
- *Aucun traité international contraire au présent article ne sera conclu.*

L'initiative - munie de 135'557 signatures valables - a été déposée le 14 février 2012 à la Chancellerie fédérale. Dans son message y relatif, le Conseil fédéral souligne que si elle devait être mise en œuvre en ces termes, l'initiative contreviendrait au principe intangible du non refoulement qui prévoit que personne ne peut être renvoyé dans un pays où sa vie serait menacée, tout comme son intégrité physique. Le gouvernement recommande dès lors de la rejeter. Une recommandation suivie par le Conseil national qui a rejeté ce texte le 20 juin 2013 par 128 voix contre 49 (il n'a obtenu aucune voix au-delà des rangs compacts de l'UDC). Le Conseil des États en a fait de même le 19 septembre 2013, par 34 voix contre 6.

Evaluation de l'initiative

Pour ses partisans, l'initiative permet enfin de réintroduire le concept de contingentement qui prévalait avant la conclusion, avec l'UE, de l'accord sur la libre circulation des personnes. Un concept dont ils ont toujours entretenu la nostalgie. Une vision des choses qui travestit la réalité et dissimule la véritable idéologie qui se cache derrière ce texte:

- Cette initiative s'inscrit dans le droit fil des précédentes tentatives de l'UDC visant à barricader la Suisse contre l'extérieur et à revenir sur les manifestations d'ouverture de ces dernières années. Cette célébration du réduit alpin nie la tradition humanitaire de la Suisse tout comme l'importance d'échanges continus avec l'étranger qui n'ont jamais cessé d'alimenter la prospérité, la stabilité et la diversité helvétique.
- Le recours aux contingents ne représente qu'une pseudo-solution: tant que l'économie sera demandeuse de main d'œuvre, celle-ci viendra en Suisse, contingents ou pas. Aujourd'hui encore, notre pays doit faire face aux conséquences du temps des saisonniers, lorsque les flux de travailleurs importés étaient constitués, avant tout et contrairement à la situation actuelle, de personnes peu qualifiées. Rien ne sert de prétendre vouloir combattre l'immigration en introduisant des contingents. Elle doit, au contraire, s'accompagner de réformes internes. Tout accroissement de la population active et résidente nécessite des infrastructures supplémentaires, plus de logements et un meilleur aménagement du territoire. C'est la seule manière de faire de l'immigration un facteur de prospérité pour tout le monde. Il faut, en outre, mieux utiliser le potentiel indigène à disposition en favorisant la conciliation entre vie familiale et professionnelle et en menant une véritable offensive en matière de formation. Autant de démarches que l'UDC se refuse à envisager, préférant visiblement faire la sourde oreille et mettre de l'huile sur le feu à son seul profit.
- Tenter de faire croire à la population que la fixation de plafonds annuels permettra de résoudre efficacement la question est particulièrement présomptueux : on ne répond pas à des enjeux aussi majeurs que celui de l'immigration par des quotas arbitraires, mais par des mesures politiques. Il y a même une certaine ironie à constater que cet appel à l'ingérence publique et au contrôle bureaucratique de la demande de main d'œuvre émane d'un parti qui n'a pourtant jamais ménagé ses critiques à l'égard de l'État.

Conclusion et recommandation de vote

A l'image de précédentes initiatives de l'UDC, le texte intitulé « Contre l'immigration de masse » a surtout pour objectif de stigmatiser la population étrangère, considérée comme le danger principal menaçant la prospérité et le système social suisse. En fait, c'est tout le contraire : le succès de notre pays repose sur son ouverture au monde et l'enrichissement culturel, économique et politique qui en découle. Accepter cette initiative ne revient pas seulement à rompre avec la tradition humanitaire de la Suisse, mais également à s'infliger un véritable auto-goal, que ce soit sur le plan économique ou celui de la politique étrangère. Si la réintroduction de contingents ne répond à aucun des défis majeurs auxquels la Suisse doit faire face, bloquer la libre circulation des personnes suscitera, à coup sûr, de nouveaux problèmes.

Proposition du Comité directeur: le Comité directeur invite l'Assemblée des délégué-e-s **à rejeter** l'initiative « Contre l'immigration de masse » **et ainsi à recommander le NON lors de la votation populaire.**

Indications relatives aux recommandations de vote en vue des votations fédérales du 9 février 2014:

Les objets suivants pourraient être soumis en votation le 9 février 2014 (le Conseil fédéral est censé se prononcer le 9 octobre 2013):

- a) Initiative populaire du 1.04.2010 - « Oui à la médecine de famille »
- b) Initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée - Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base »
- c) Message relatif au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics»)
- d) Initiative populaire du 14.02.2012 « Contre l'immigration de masse »

Le Comité directeur du PS Suisse traitera de ces différents objets lors de sa séance du 18 octobre 2013 (à l'exception de l'initiative « Contre l'immigration de masse » dont l'argumentaire figure en page 17). Les propositions du Comité directeur seront intégrées au cahier remis sur place lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 26 octobre 2013 à Baden. Elles seront également publiées dès le mardi 22 octobre 2013, dès 17h00 sur le site Internet du PS Suisse (www.pssuisse.ch/ad).